

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement.

L'activité est source d'enrichissement.

Les inscriptions

Modalités :

Par téléphone au 02.54.74.14.68, au secrétariat durant la période scolaire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Par email : alsh.monsabre@gmail.com

Les inscriptions pour les mercredis et les vacances se font par google forms envoyés aux familles avant chaque période. Sans retour de notre part à l'envoi de ces formulaires complétés, les inscriptions sont considérées comme acceptées.

L'accueil de loisirs est en droit de refuser l'accès à votre enfant :

- En cas de non remise du dossier administratif
- En cas de non-paiement des journées d'inscription
- En cas d'état de santé incompatible avec la vie collective (maladies infantiles. ...)
- En cas d'enfant n'ayant pas du tout acquis la propriété.

L'accueil des mercredis : De 7h30 à 18h30

Il est possible d'inscrire votre enfant à la demi-journée ou à la journée. Le nombre de places étant limité, nous privilégierons les inscriptions à l'année.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant aux activités proposées par l'association durant les temps du centre de loisirs (danse, anglais, théâtre..). Les sorties du centre sont prioritaires sur les activités.

L'accueil des vacances : De 7h30 à 18h30

L'inscription de votre enfant se fait à la journée complète avec repas. (Nous contacter pour les inscriptions à la demi-journée).

Les inscriptions pour les vacances sont **de minimum 3 jours non-consécutifs par semaine**.

LES ANNULATIONS: Mercredis et Vacances

Vous devez absolument prévenir de l'absence ou du retard de l'enfant pour le bon fonctionnement du centre.

Toute absence non-prévenue sera facturée en totalité.

Pour les absences prévenues, seul le coût du repas vous sera facturé pour la somme **de 6 €**.

Une absence justifiée d'un certificat médical ne sera pas facturée.

Il reste possible d'annuler ou reporter une journée, sans frais, en prévenant au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant midi.

Pour les vacances, Les absences pour cause de maladie seront non facturées ou remboursées à partir du 2ème jour d'absence sur présentation d'un certificat médical.

FACTURATION ET PAIEMENT

Une facture mensuelle vous sera communiquée par mail. Cette facture est à payer dans les 15 jours de sa réception.

Pour les périodes de vacances, vous recevrez une facture complémentaire à régler dans les 10 jours de sa réception.

Vous avez la possibilité de payer par prélèvement, virement, chèque ou en espèces au secrétariat.

Les enfants ayant des allergies alimentaires et qui ne peuvent consommer les repas du prestataire seront facturés au plateau, déduction faite du bol alimentaire uniquement.

Si vous bénéficiez de bons de séjours CAF, nous les acceptons uniquement pendant les vacances.

Le quotient familial peut changer en avril de chaque année, c'est pourquoi il est important de mettre à jour vos ressources. Nous vous le réclamerons automatiquement et un changement de tarif pourra être effectif à partir de janvier 2026.

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires

Il est obligatoire pour les parents de respecter les horaires et les mesures de sécurité mises en place dans notre centre de loisirs. A partir de 9h00 et jusqu'à 16h, les rythmes et les temps d'activités sont différenciés en fonction de l'âge. A partir de **16h et jusqu'à 18h30 maximum**, les familles sont accueillies pour récupérer leurs enfants.

Pour les demi-journées :

- Départ et arrivée à 11h45, avant le repas.
- Départ et arrivée entre 13h15 et 13h30 après le repas.

La sécurité

Si pour des raisons exceptionnelles, un enfant doit quitter l'accueil ou s'absenter entre 9h et 16h30, les parents informent le responsable par message privé sur le Chat ou mot écrit. La responsabilité du centre n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge par les animateurs et jusqu'à la reprise de celui-ci par les responsables légaux ou par une tierce personne préalablement désignée. L'équipe d'animation est en droit de refuser le départ d'un enfant si aucun document n'a été rempli. L'animateur demandera une pièce d'identité pour vérification en cas de tierce personne.

La tenue vestimentaire

Les enfants doivent être équipés de chaussures et vêtements marqués à leurs noms, adaptés aux jeux, et dans lesquels ils se sentent à l'aise, sans crainte de les abîmer. Veillez à ce qu'ils soient également adaptés à la météo du jour.

Le port de bijoux est à proscrire.

En cas de casse, de perte, de détérioration ..., le centre de loisirs ne pourra être tenu responsable.

Prévoir d'apporter des vêtements de rechange pour les 3-6 ans.

Le goûter

Les familles s'engagent à fournir un goûter et une gourde pour les mercredis et les jours de vacances.

La santé

Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté le centre de loisirs **doit être signalée dans les plus brefs délais.**

Tout **enfant fiévreux** ne peut être accepté au centre de loisirs.

Les enfants bénéficiant d'un Projet d'accueil individualisé (PAI) peuvent être accueillis dès lors que celui-ci est compatible avec la vie en collectivité. Pour tout problème de santé et uniquement à la demande des familles et avec la photocopie de l'ordonnance, les traitements en cours pourront être donnés à l'enfant à condition que le traitement médical ne soit pas trop contraignant. Celui-ci lui sera administré par l'un des animateurs en charge de l'enfant.

En cas d'urgence (accident, blessure...), les animateurs appelleront les secours (pompiers, Samu) puis les parents. Si une infection ou une maladie se déclare dans la journée, les parents seront prévenus et devront venir chercher l'enfant.